



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 9 mars 2017

Le Conseil Municipal, convoqué le 2 mars 2017, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Frédéric ALLEMANN (à compter de la question n° 2), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à compter de la question n° 4), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à compter de la question n° 4), M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET (à compter de la question n° 2), M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE (à compter de la question n° 4), M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT (à compter de la question n° 2), Mme Myriam EL-YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 34 incluse), M. Jean-Sébastien LEUBA (à compter de la question n° 2), M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (à compter de la question n° 4), M. Dominique SCHAUSS (jusqu'à la question n° 15 incluse), Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Jacques GROSPERRIN (jusqu'à la question n° 4 incluse), M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX (à compter de la question n° 5), Mme Mina SEBBAH, M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Sylvie WANLIN.

Absents :

M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Patrick BONTEMPS (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Claudine CAULET (jusqu'à la question n° 1 incluse), M. Pascal CURIE (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Emmanuel DUMONT (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Myriam LEMERCIER (à compter de la question n° 35), M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'à la question n° 1 incluse), M. Christophe LIME, Mme Rosa REBRAB (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS (à compter de la question n° 16), M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (à compter de la question n° 5), Mme Catherine COMTE-DELEUZE (à compter de la question n° 4), Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question n° 4), M. Ludovic FAGAUT, M. Philippe GONON (à compter de la question n° 4), M. Jacques GROSPERRIN (à compter de la question n° 5), Mme Sophie PESEUX (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Christine WERTHE.

Procurations de vote :

M. Eric ALAUZET à Mme Françoise PRESSE, Mme Claudine CAULET à Mme Catherine THIEBAUT (jusqu'à la question n° 1 incluse), M. Pascal CURIE à M. Yannick POUJET (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Myriam LEMERCIER à Mme Danielle DARD (à compter de la question n° 35), M. Christophe LIME à M. Thibaut BIZE, Mme Rosa REBRAB à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Karima ROCHDI à M. Nicolas BODIN, M. Dominique SCHAUSS à M. Thierry MORTON (à compter de la question n° 16), M. Rémi STHAL à Mme Anne VIGNOT, Mme Ilva SUGNY à M. Gérard VAN HELLE (à compter de la question n° 5), Mme Catherine COMTE-DELEUZE à Mme Sophie PESEUX (à compter de la question n° 5), Mme Marie-Laure DALPHIN à M. Michel OMOURI (à compter de la question n° 4), M. Ludovic FAGAUT à M. Jacques GROSPERRIN (jusqu'à la question n° 4 incluse), M. Philippe GONON à Mme Mina SEBBAH (à compter de la question n° 4), Mme Sophie PESEUX à Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Christine WERTHE à M. Pascal BONNET.

OBJET : 28 - Acquisition de véhicules et matériels divers - Programme 2017 - Cessions - Demandes de subventions

Acquisition de véhicules et matériels divers
Programme 2017
Cessions
Demandes de subventions

Rapporteur : Mme l'Adjointe THIEBAUT

A - Budget principal

Comptes 21.020.2182.00511 et 21.020.2188.00511, code service 32000

Les dépenses totales prévues au BP 2017 sont de 931 428 € se répartissant de la façon suivante :

1. Renouvellement et acquisition de véhicules

Type	Nombre véhicules	Estimation
Vélos à assistance électrique	8	9,346 K€
Véhicules légers de moins de 3,5 tonnes	20	346,500 K€
Véhicules et engins spécifiques	4	400,000 K€
Sous-total :		755,846 K€

2. Renouvellement et acquisition de matériels et outillages

Secteur Espaces Verts	51,000 K€
Secteur Voirie	25,000 K€
Autres secteurs d'activité	57,880 K€
Sous-total :	133,880 K€

3. Grosses réparations

41,702 K€

Total tranche annuelle :

931,428 K€

B - Subventions

Dans le cadre de ce programme, il est prévu l'acquisition de matériels susceptibles de bénéficier de subventions de la part de partenaires tels que l'ADEME, la Région Bourgogne-Franche-Comté ou l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, la Ville s'engageant à prendre en charge les financements non acquis.

C - Cessions

La Ville organisera des ventes aux enchères destinée à céder des véhicules et matériels réformés ou dont elle n'a plus l'utilité (véhicules et engins ainsi que divers matériels provenant de l'ensemble des services), d'une part avec un commissaire-priseur sur le site du Centre Technique Municipal (CTM) et d'autre part sur Internet via un outil de courtage aux enchères géré par la société AgoraStore,

Ainsi, la Ville de Besançon vend sur Internet, via la plateforme AgoraStore, un tracteur forestier de marque CEMET-AGRIP, première mise en circulation le 18/04/1985, dans le cadre d'une optimisation des moyens, pour une mise à prix d'une valeur supérieure à 4 600 €.

La Ville pourra également vendre de gré à gré des matériels et véhicules réformés.

La Ville de Besançon vend à la CAGB un véhicule Citroën C5 Exclusive immatriculé BW-417-JW, 1^{ère} mise en circulation le 14/10/2011, pour la somme de 9 000 €.

Pour les poids lourds et gros engins, les cessions pourront également être réalisées sur proposition de reprise jointe à l'offre du fournisseur dans le cadre du remplacement du matériel.

D'autre part, pour soutenir leur action, la Ville pourra céder à des associations œuvrant pour l'insertion dans l'emploi des véhicules réformés et amortis de faible valeur vénale.

Enfin, un véhicule léger réformé et amorti de faible valeur vénale pourra être mis à disposition du Comité des Fêtes pour la réalisation d'un char pour le Carnaval.

Les recettes des ventes de matériels réformés seront prises en charge sur la ligne de crédit 77.020.775.00511.32000.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le programme d'acquisition de véhicules et matériels proposés ci-dessus,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer les marchés à intervenir dans la limite des crédits alloués,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à solliciter les subventions auprès de l'ADEME, de la Région Bourgogne-Franche-Comté ou de tout autre partenaire potentiel pour l'acquisition de ces véhicules ou matériels,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à solliciter les subventions de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse conformément au programme d'intervention pour l'acquisition de balayeuses et de matériels spécifiques,
- autoriser M. le Maire à organiser sur le site du CTM, avec un commissaire-priseur ou sur Internet, des ventes aux enchères de matériels et véhicules réformés ou dont la Ville n'a plus d'utilité,
- autoriser M. le Maire à vendre aux enchères le tracteur forestier de marque CEMET-AGRIP, première mise en circulation le 18/04/1985, pour une mise à prix d'une valeur supérieure à 4 600 €,
- autoriser M. le Maire à vendre des matériels et véhicules réformés de gré à gré,
- autoriser M. le Maire à vendre à la CAGB, le véhicule Citroën C5 Exclusive immatriculé BW-417-JW, 1^{ère} mise en circulation le 14/10/2011, pour la somme de 9 000 €,
- autoriser l'encaissement du montant de ces ventes,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les actes de cession de véhicules de faible valeur à des associations d'insertion ou au Comité des Fêtes.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 5 (1 abstention), le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51
Contre : 0
Abstentions : 2



Reçu le 24 MARS 2017
Mairie de Besançon

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjoint suppléant,



Nicolas BODIN,
Deuxième Adjoint.